

Plusieurs conclusions amélioratives pour la CCPL

PAYS DE LUMBRES La chambre régionale des comptes a dressé son bilan, dans l'ensemble positif, sur les gestions de la CCPL. Toutefois quelques manquements ont été mis en lumière. La structure intercommunale assure tout mettre en œuvre pour entrer dans les textes réglementaires.

EMMA BOURGEOIS

Communication interne ou avec les maires des communes, tenue des comptes, cadre de comptabilisation des opérations d'aménagement, et cadre juridique des cessions de lots aménagés... Ces notions ont été pointées du doigt par la CRC (chambre régionale des comptes) qui a mené un contrôle intense d'août 2023 à mai 2024. Ce n'est qu'en juillet que le compte rendu a été réceptionné par la CCPL. La période analysée fut de 2018 à 2022, avec entre-deux la douloureuse période du COVID (2020-2021). Dans l'ensemble, « le bilan est positif », assure Christian Leroy, président de la structure. Toutefois, il reconnaît les manquements et demandes formulées par la CRC, et justifie que ceci serait dû à la croissance rapide et effective de la CCPL en dix années de présidence. Ces manquements visent surtout l'administratif.

À commencer par la rédaction annuelle du bilan d'activité des services, et la diffusion aux maires des communes, autrement dit la communication. « Il y a beaucoup de choses qu'on fait, mais on n'y donne pas un caractère officiel comme sur le rapport d'activité de la CCPL. On agrémente régulièrement les communes de ce qui se passe. C'est simplement qu'on n'écrivait pas un dossier de 50 pages de rapport d'activité. » Qu'à cela ne tienne, celui-ci fut rédigé et publié en juin de cette année, et consultable

en ligne. De même pour le reste des demandes d'améliorations, notamment sur la tenue des comptes. Ainsi la rédaction en bonne et due forme du ROB (rapport d'orientation budgétaire), a été réalisée en février 2024, ainsi que les publications des notes synthétiques sur le site internet.

DES POINTS POSITIFS NON NÉGLIGEABLES

Le but de la CRC n'est pas seulement de mettre en abîme les manquements, mais aussi de souligner les aspects positifs qui découlent de la gestion menée. Dont le taux d'endettement par habitant nettement satisfaisant. Le pacte de gouvernance (implication plus active des communes dans la définition des projets de territoire...) a été salué par la CRC.

DES EMBAUCHES À VENIR ?

Les deux magistrats en charge du contrôle ont souligné un personnel inférieur en nombre par rapport aux autres intercommunalités « Nous travaillons avec une équipe certes petite, mais très engagée et motivée. Les résultats sont là mais nous sommes en quelque sorte en sous-effectifs. Il va falloir mettre en place les moyens nécessaires pour être dans les clous. » Lors du dernier conseil, jeudi 3 octobre, un poste d'adjoint administratif a été créé.

Quoi qu'il en soit, la structure assure avoir tiré des conclusions amélioratives quant au bon suivi des textes réglementaires. ■

Indépendant 10/10/24.